Pont de l'Isère

News

LA NEWSLETTER DE PONT-DE-L'ISÈRE

AVRIL 2021 | N° 11

Retrouvez l'actualité de votre commune

FACEBOOK Mairie-de-Pont-de-Ilsère

SITE www.mairiedepontdelisere.fr

Les nouveautés sur notre commune

Une épicerie italienne « 'Na Bella Storia »

Thiffany et Matteo se sont mariés à Pont-de-l'Isère en juillet 2018. Les parents de Thiffany vivent dans le village. Ce jeune couple avait le désir d'entrepreneuriat depuis quelque temps et c'est en passant à plusieurs reprises devant le local de l'ancienne boulangerie, vide depuis plusieurs mois que l'idée a germé de se lancer ! L'occasion pour ce couple d'ouvrir une épicerie italienne est venue pour donner suite à une frustration de ne trouver nulle part de vrais produits italiens ! Matteo est issu d'une famille italienne, il baigne dans l'hôtellerie et la restauration depuis son plus jeune âge et pouvoir faire connaître le produit de ses origines est important pour eux deux. Se sont de vrais professionnels qui connaissent leurs produits, et ont cette volonté de faire travailler les « petits » producteurs, c'est pour eux le principe du commerçant de proximité !

Cette boutique est ouverte depuis décembre,
ils vous reçoivent avec le sourire et la gentillesse
du mardi au samedi en journée et le dimanche matin.

Une clinique vétérinaire Nouvelle Génération

Fort de deux années de préparation, Vincent (Dr Ardiès) et Marie (Dr Archinard) ont la joie de vous annoncer l'ouverture de leur clinique vétérinaire en avril 2021. Située à l'emplacement de l'ancienne poterie, tout a été mis en place pour répondre au mieux aux besoins de nos compagnons à quatre pattes ainsi que de leur propriétaire. Cette nouvelle structure, érigée dans la même dynamique que celle de sa sœur de Saint-Jean-de-Muzols, vous offre de grands espaces d'accueil, lumineux et accueillants ainsi qu'une équipe dynamique et bienveillante. Qualité, proximité, innovation et environnement sont les maîtres mots de ces cliniques vétérinaires Nouvelle Génération. Elle vous proposera de nombreux services : consultation générale, vaccination, chirurgie, radiographie, échographie, analyse, hospitalisation, espace de vente…

Vous pouvez dès à présent retrouver vos vétérinaires
et l'évolution de la clinique sur Facebook
ou sur le site **veterinaire-legrandsouffle.com**.

Travaux et voirie

Fin 2020, les travaux de la RD 153, entrée est de Pont-de-l'Isère se sont terminés.
Les enfouissements de réseaux de la rue des Moulins sont terminés.

La voirie ainsi que l'éclairage public seront refaits d'ici la fin de l'année. L'entretien des chemins et des rues a pu reprendre avec les beaux jours.

Le projet d'aménagement de l'entrée sud du village a été validé par le Département et l'État. Les travaux débuteront début septembre. Des ralentissements auront lieu ponctuellement avec la mise en place de feux pour une circulation alternée.

Le coût total du projet s'élève à 700 k€ dont une partie sera prise en charge par le Département et la Direction des Routes (dir. Centre-Est).

Bonne route à tous !

Les nouveautés sur notre commune

NOUVEAU MÉDECIN installée depuis le 15 mars

Docteur Sora Verdier

3 avenue de Provence à Pont-de-l'Isère.

Rendez-vous sur Doctolib
ou ✆ 04 75 58 20 02

UN PROBLÈME INFORMATIQUE ? contactez « L'informatique chez vous »

L'Informatique chez vous : un professionnel vient chez vous

Sur la commune, l'entreprise individuelle baptisée « L'Informatique Chez Vous » propose des prestations d'assistance informatique et internet, installation, initiation, formation maintenance pour les particuliers à leur domicile. Agréé « Service à la personne », cette société intervient sur Pont-de-l'Isère ainsi que sur une partie de la vallée du Rhône côté Drôme et Ardèche.

informatique.chezvous@orange.fr
✆ 06 63 58 71 77

RD 153

Une nouvelle apparence

Après une période de travaux d'environ 6 mois, le visage de la RD 153 est apparu au grand jour fin 2020. Depuis, quelques mois ont passé. Des relevés ont mis en évidence une baisse significative de la vitesse. Les piétons et les poussettes disposent maintenant d'un espace adapté et sécurisé.
Le printemps arrivant, la végétation commence à prendre sa place, elle se développe donnant ainsi une agréable vue paysagère de cette route départementale au cœur de notre village.

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Où en sommes-nous ?

L'application est en place sur la commune depuis le 15 novembre 2020.

Quelques statistiques

- 296 smartphones ont mis Pont-de-l'Isère en favori, ce qui représente environ 19 % des foyers de la commune.
- Plus d'une cinquantaine de publications.
- Plus de 11 500 lectures.

Si vous souhaitez être informés instantanément par une notification sur votre smartphone d'une alerte ou d'une information sur la commune, téléchargez l'application et restez connectés à l'actualité de Pont-de-l'Isère.

Information de téléchargement disponible sur www.mairiedepontdelisere.fr

Associations

Depuis plusieurs mois, les associations sont quasiment en sommeil, ne pouvant plus mener leurs activités comme elles ont l'habitude de le faire.
Certaines associations peuvent exercer partiellement et adaptent leur fonctionnement pour répondre du mieux possible à leurs adhérents. Ainsi « La Bibliothèque pour tous » a décidé de prolonger d'une demi-heure les permanences des mardi et jeudi pour faciliter la venue des élèves. Les horaires d'ouverture au public depuis le 23 février sont de 14 h et 17 h 30.
Pour soutenir les associations, la mairie maintient les subventions 2020 pour 2021.

Courir sur le 45e Parallèle : 6 juin 2021

À l'heure où nous rédigeons cet article, la situation sanitaire demeure encore incertaine quant à la possibilité à 100 % de pouvoir organiser une manifestation sportive. Toutefois, nous voulons rester **optimistes** et avons relancé l'organisation de cet évènement pour 2021.
Une nouveauté : en plus des 4 parcours de course, du parcours de marche, nous prévoyons un parcours de Run & Bike. Pour cette dernière épreuve, le concept est très simple : on part à deux, on arrive à deux, chaque équipe organise son temps entre vélo et course comme elle le souhaite.
Comme chaque année, nous associons cet événement sportif, de convivialité entre les habitants de la commune et communes alentours, à un objectif caritatif. Cette édition 2021 verra ses bénéfices reversés à l'Association ACC26 Agir Contre le Cancer.
Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ont répondu très nombreux à notre appel avec également des messages de soutien, d'optimisme. Nous espérons profondément / vraiment que cette manifestation aura lieu et nous serons ravis de vous retrouver pour organiser son déroulement et garantir la sécurité de tous les participants.

Opération : nettoyage de printemps

Le samedi 20 mars, s'est déroulée sur la commune l'opération « Participez au nettoyage de printemps », action initiée au niveau national, relayée par Arche Agglo et mise en place par les différentes communes souhaitant y participer. Arche Agglo a mis à disposition gants et sacs poubelles. 25 personnes ont répondu au rendez-vous. Deux groupes ont pu être constitués pour se partager et intervenir sur des zones différentes du village : ruisseau des Îles, chemin du Contre-Canal, chemin des Gours, chemin des Près, les abords du stade, la zone du Buchillon. Même s'il est intéressant de souligner que le nombre de déchets n'était pas si volumineux, un camion plein a été rempli. Nous remercions toutes les personnes présentes ainsi que la personne des Services techniques de la commune.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

En décembre 2020, les événements prévus en lien avec le Téléthon ont malheureusement dû être annulés. Qu'à cela ne tienne : des permanences ont été tenues en Mairie pour permettre à ceux qui le souhaitaient de laisser quand même leurs dons. C'est ainsi que 26 participations, pour un total de 1 355 €, ont été recueillies au bénéfice de l'AFM Téléthon.
En attendant la prochaine édition, les dons sont toujours possibles, tout au long de l'année, et donnent en partie droit à une réduction d'impôts : **www.afm-telethon.fr**

CCAS

Activités

Les personnes inscrites aux activités : gymnastique adaptée, sophrologie, Peps Eurêka (atelier mémoire) seront prévenues dès qu'une reprise pourra être envisagée. Les personnes non inscrites mais intéressées par ses activités peuvent laisser leurs coordonnées au secrétariat de la Mairie afin d'être informées.

Un dispositif pour nos concitoyens vulnérables

Le CCAS rappelle que les personnes qui se sentent « vulnérables »* et se trouvent « isolées »** peuvent se faire connaître auprès de la Mairie. Un registre est tenu et une attention est portée à ces personnes pour les protéger, comme par exemple lors des périodes de canicule. Toute personne qui a connaissance d'une personne vulnérable / isolée peut faire un signalement à la Mairie afin de la protéger.

* Une personne est « vulnérable » lorsqu'elle est en situation de faiblesse physique ou psychique (problème de santé, handicap, difficultés liées au grand âge…).

** Une personne est « isolée » lorsqu'elle n'a pas de famille proche, d'ami·e proche présent·e dans son environnement pour l'accompagner dans son quotidien, notamment si aucun service d'aide à la personne n'a été mis en place.

Le personnel de Mairie à l'honneur

Focus sur le personnel aux écoles.

Connaissons-nous vraiment leur rôle ?

Le personnel municipal intervenant aux écoles maternelle et élémentaire assure différentes missions.
Plusieurs métiers derrière ces missions :

ATSEM

Garderie, accueil enfant, aide à l'enseignant, accompagnement au restaurant scolaire, service au restaurant scolaire, surveillance de la cour pendant le temps périscolaire, entretien des locaux.

Personnel restaurant scolaire

Prépare des repas sur place, vérifie chaque jour les inscriptions du midi de chaque classe, assure le service de self pour les élémentaires (self adapté en cette période de crise sanitaire), assure le service à table pour les écoles maternelles, puis l'entretien des cuisines et des salles de restauration.

Personnel d'entretien

Assure chaque jour l'entretien de l'ensemble des classes et de leurs parties attenantes.
À chaque vacance scolaire un nettoyage plus approfondi est effectué.

Éducateur sportif

Intervient sur l'ensemble des classes élémentaires en moyenne sur l'année deux fois par semaine.

Personnel administratif

- Est en charge des relations avec les familles pour toutes les inscriptions, facturation, suivi.
- Également en charge des relations avec les enseignants pour toutes les commandes de matériels, livres, photocopies.
- Fait le lien entre la cuisinière et la diététicienne et effectue les commandes nécessaires pour le restaurant scolaire.
- Organise les emplois du temps.

Certaines personnes interviennent sur plusieurs fonctions dans la journée, avec des amplitudes horaires très larges. Ces changements d'activités tout au long de la journée impliquent une capacité d'adaptation continue. Selon les activités exercées, le personnel a aussi un rôle de transmission de valeurs, de découvertes (du goût par exemple). Ce fonctionnement est possible grâce à la compétence de nos équipes, leur polyvalence et les formations suivies.

Nous avons aussi questionné le personnel de mairie.

Ce qu'ils apprécient dans leur métier :

- Aucun jour ne se ressemble.
- Travailler avec les enfants, c'est toujours plein d'imprévus.
- Transmettre le savoir, le savoir-faire et le savoir vivre en collectivité.
- Voir les enfants de maternelle, très natures, réceptifs et émerveillés de ce qu'ils découvrent.

Ce qui est le plus gratifiant à leurs yeux :

- Participer à l'éducation des enfants.
- Voir les enfants grandir et évoluer.
- Écouter leurs histoires, partager des moments de plaisanteries, de vie avec eux.

Les enfants sont aussi très doués pour nous faire rire ou avoir des répliques auxquelles on ne s'attend pas du tout. Le personnel de mairie raconte :

Un enfant m'a dit qu'il fallait que je demande à « Alexa » d'éteindre la lumière, voilà la génération d'enfants connectés ! !

J'explique l'atelier de motricité. Et pour qu'ils comprennent bien, je l'exécute devant eux. Et là un enfant s'exclame : « Tu es trop forte, tu y arrives. Tu peux valider ton atelier » ! ! !

Voilà en quelques mots, des métiers prenants basés sur l'échange et la patience. Une grande satisfaction de contribuer à l'évolution des enfants.
L'adjointe aux Affaires scolaires, Isabelle Pouilly, remercie l'équipe du travail fourni chaque jour, du professionnalisme et de la disponibilité.
À noter une grande cohésion dans l'équipe. C'est une réelle chance pour la commune de pouvoir s'appuyer sur une telle équipe.
Un grand merci à tout le personnel qui gravite autour des écoles !

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu – Réunion du 9 novembre 2020

Conformément à l'appel de l'Association des Maires de France, Madame le Maire demande, en hommage à Samuel Paty, au Conseil municipal d'observer une minute de silence.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE

No 2020.025 : le marché à bons de commande N° 2020TR04660001 relatif au programme de voirie 2020-2022 est attribué au groupement : mandataire : Eiffage Route Centre Est – 26503 Bourg-lès-Valence ; cotraitant : Roffat TP 26600 Mercurol-Veaunes avec un montant maximum de 550 000 € HT.

No 2020.026 : la commission technique pour le concours de maitrise d'œuvre de la construction d'une salle polyvalente sera composée de : M. Roux, M. Casanova, élus de la commune ; Mme Mayot, M. Poudevigne, CAUE de la Drôme ; M. Delpont, espace info énergie Adil 26 ; Mme Bobichon, M. Bombrun, agents Mairie de Pont-de-l'Isère.

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N° 1 : programme rénovation salle polyvalente – plan de financement

Madame le Maire rappelle que par délibération 2020.045 du 31 août 2020, le Conseil municipal a accepté l'estimatif établi par les services techniques de la Commune concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement de cette opération :

Coût prévisionnel de l'opération	130 000,00 € HT
Coût prévisionnel des travaux	127 936,75 € HT
Divers pour imprévus	12 566,00 € HT
Ressources prévisionnelle de l'opération	130 000,00 € HT
DSIL (État)	26 000,00 € HT
Conseil Départemental	26 000,00 € HT
Fonds propres	78 000,00 € HT

Le Conseil municipal adopte le plan de financement de l'opération.

QUESTION N° 2 : convention d'utilisation du gymnase par les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les associations de Pont-de-l'Isère utilisent les salles municipales selon des créneaux horaires fixés par un planning hebdomadaire. Afin que cette utilisation soit contractualisée, il est nécessaire de renouveler avec chaque utilisateur la convention fixant les règles d'utilisation des locaux mis à disposition.

Le Conseil municipal accepte les conventions à passer avec les associations.

QUESTION N° 3 : Arche Agglo – rapport d'activité 2019

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise à disposition du rapport d'activité pour l'année 2019, d'Arche Agglo Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien sur le site d'Arche Agglo : www.archeagglo.fr

Le Conseil municipal prend acte de la mise à disposition du rapport d'activité.

QUESTION N° 4 : Arche Agglo – convention service mutualisé ADS

Madame le Maire expose que la loi Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (dite Loi ALLUR) du 24 mars 2014 a fait évoluer les compétences en matière d'urbanisme. L'adhésion au service mutualisé d'Application du Droit des Sols mis en place par Arche Agglo est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun.

Madame le Maire propose que la commune de Pont-de-l'Isère renouvelle son adhésion au service mutualisé ADS géré par Arche Agglo pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des : permis de construire, permis modificatif (modification mineure du projet initial), permis d'aménager.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service mutualisé.

QUESTION N° 5 : Arche Agglo – prise en charge financière des fournitures Covid

Madame le Maire rappelle que la loi du 23 mars dernier a prononcé l'état d'urgence sanitaire. Considérant que, pendant la phase de confinement de mars et avril, Arche Agglo a organisé, avec les communes volontaires, des acquisitions groupées de masques de protection et de gels hydroalcooliques. Considérant la prise en charge intégrale de la dépense par Arche Agglo et la répartition définie ci-dessous entre la communauté d'agglomération et les communes membres pour les masques :

Prix unitaire TTC : 3,93 €. Subvention État (50 % d'une base maximum de 2 €) : 1 €.

Charge résiduelle à financer : 2,93 €. Part Arche Agglo, 2/3 : 1,95 €. Part commune, 1/3 : 0,98 €.

Il convient aujourd'hui de permettre le mandatement des dépenses :

Nbre masques	Coût global	Subvention État	Part Arche Agglo	Part Commune
3 414	13 418,55 €	3 414,39 €	6 669,44 €	**3 334,72 €**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au mandatement.

QUESTION N° 6 : travaux en régie 2020

Madame le Maire présente au Conseil municipal les travaux d'aménagement divers qui pourraient être intégrés comme travaux en régie pour l'année 2020.

INTITULÉ	Fournitures	Frais personnel	Total
Installation panneau d'information	149,61 €	2 024,79 €	2 174,40 €
Aménagement terrain CTM	3 125,58 €	2 888,38 €	6 023,96 €
Installation fixe vidéoprojecteurs école élémentaire	431,24 €	541,80 €	973,04 €
Total	**3 706,43 €**	**5 464,97 €**	**9 171,40 €**

Il est demandé au Conseil municipal de valider ces travaux effectués par les agents de la Commune afin que le coût de ces derniers puisse être transférés en section d'investissement (frais de personnel et achats fournitures réglés en section de fonctionnement).

Le Conseil municipal décide de transférer en section d'investissement les coûts des travaux en régie.

QUESTION N° 7 : décision modificative N° 3 Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative N° 3 au budget général.

Fonctionnement	
DÉPENSES	
739223-020 FPIC	1 000,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement (diminution)	– 1 000,00 €
Investissement	
DÉPENSES	
2315-466 Voirie 2020	7 000,00 €
020 Dépenses imprévues investissement (diminution)	– 7 000,00 €
020 Dépenses imprévues investissement	3 295,00 €
RECETTES	
1323 Subvention Département	3 295,00 €

Opérations d'ordre Travaux en régie 2020

Fonctionnement	
DÉPENSES	
739223-020 FPIC	1 000,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement (diminution)	– 1 000,00 €
Section de fonctionnement	
RECETTES	
Article 722 (042) Immobilisations corporelles	9 171,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
2128-473 Aménagements de terrain	6 023,96 €
2181-466 Voirie 2020	2 174,40 €
2183-469 Écoles 2020	973,04 €

Le Conseil municipal accepte la décision modificative.

QUESTION N° 8 : dénomination voie

Madame le Maire expose que, suite au dépôt d'un permis de construire par la Société Valrim pour la construction de 10 villas sur la rue de l'Hermitage, il est nécessaire de dénommer la voie centrale ainsi que la voie d'accès.

Le Conseil municipal accepte la dénomination des nouvelles voies impasse des Galets et passage de l'Hermitage.

QUESTION N° 9 : sécurisation des écoles – Demande FIPD

Madame le Maire fait état d'une subvention exceptionnelle au titre du FIPD 2020 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la sécurisation des écoles. Après visite du référent de la gendarmerie, une estimation a été demandée pour équiper les écoles d'un système PPMS-intrusion. Le coût de l'installation est estimé à 7 600 € HT.

Le Conseil municipal accepte le principe d'équipement des écoles d'un système alerte PPMS-intrusion.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : la cérémonie de commémoration du 11 Novembre sera réduite en nombre de participants, un dépôt de gerbe sera effectué à 11 h en présence d'un porte-drapeaux. Monsieur Patrick Gillis est intervenu dans une classe de CM2 à l'école en compagnie du Commandant de la base de l'armée de l'Air à Chabeuil. Les travaux sur la RD153 se poursuivent normalement. Madame Fontanet intervient pour faire part de sa satisfaction du déroulement des travaux et des interventions des entreprises qui ont travaillé en respectant au maximum la circulation des riverains.

Monsieur Jean-Christophe Weibel : a participé à une commission Plan Climat Énergie à Arche Agglo. Il a été présenté le programme de Transition énergétique.

Madame Isabelle Pouilly : mise en place du protocole sanitaire pour l'accueil des enfants à l'école. Madame le Maire tient à remercier l'ensemble du personnel en lien avec l'école pour la mise en place de ce protocole et la gestion des enfants en cette période de crise. Les conseils d'école ont eu lieu et la commission des affaires scolaires est maintenue.

Monsieur Pascal Bigi : les travaux de voirie ont eu lieu sur le chemin du Contre-Canal, et des emplois (réparations) sur divers chemins.

Madame Isabelle Chastagnier : les demandes de colis par les bénéficiaires sont en cours. Une mise en sachets des chocolats offerts par Valrhona va être effectuée, ces sachets compléteront les colis offerts aux séniors. Une commission d'Arche Agglo sur la parentalité, en visioconférence le 18 novembre.

Monsieur Marc Pizieux : en raison des règles sanitaires mises en place, certaines fédérations sportives rencontrent des difficultés financières qui risquent de se répercuter sur les clubs locaux.

Madame Christel Castello : le bulletin municipal de fin d'année est à l'impression. La mise à jour du site internet est en cours. A participé à l'assemblée générale de Mémoire de la Drôme, une présentation très intéressante a eu lieu sur les publications de l'association (les années 1950, le palais du Facteur Cheval…). Ils ont rappelé l'importance de la prise de photos par les communes lors d'aménagements divers (voiries, bâtiments…) afin de pouvoir conserver une trace historique de l'évolution de nos villages. Une application « Panneau pocket » va être mise en place par la Commune. Cette application installée sur téléphone permettra aux administrés qui le désirent (par une inscription à l'application) de recevoir les informations transmises par la Mairie (évènements, alertes…).

Compte-rendu – Réunion du 14 décembre 2020

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE

N° 2020.027 : Madame le Maire sollicite des services de l'État une subvention, au taux maximum, au titre du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la sécurisation des écoles. L'estimation prévisionnelle se monte à 7 600 € HT.

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N° 1 : aménagement RD 153 – Avenant N° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire rappelle que par délibération N° 2020.035 le Conseil municipal a validé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le département de la Drôme dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 153.

Suite à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Drôme de modifier sa participation financière aux travaux, il est nécessaire de valider un avenant N° 1 à cette convention. Madame le Maire présente les éléments de cet avenant et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce dossier. **Accord du Conseil municipal.**

QUESTION N° 2 : création de postes

Madame le Maire expose au Conseil municipal le besoin de création de deux postes :

– pour un emploi contractuel « contrat de projet » à 12 h par semaine à compter du 1er janvier 2021, conformément au décret 2020-172 du 27 février 2020 qui permet de recruter un agent de catégorie A, B ou C par un contrat à durée déterminée pour mener à bien un projet ou une opération identifiée ;

– un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal accepte la création des postes.

QUESTION N° 3 : Arche Agglo – convention de mise à disposition de locaux à la MJC des Deux Rives (accueil de loisirs)

Madame le Maire rappelle que l'accueil de loisirs « Les bips bops » utilise des locaux municipaux pour les activités proposées aux enfants. Une convention est conclue avec Arche Agglo pour définir les modalités de mise à disposition ainsi que les dépenses de fonctionnement liées à cette utilisation. Suite à la modification de la dénomination sociale de l'association et la mise à disposition de locaux complémentaires pour respecter le protocole Covid-19 un projet d'avenant est proposé. **Le Conseil municipal accepte l'avenant à la convention d'utilisation.**

QUESTION N° 4 : mise à jour des travaux en régie 2020

Madame le Maire rappelle que par délibération 2020.068 le Conseil municipal a validé des travaux d'aménagement divers qui pourraient être intégrés comme travaux en régie. Suite à l'achat de fournitures supplémentaires il est nécessaire de modifier l'opération :

Intitulé	Fournitures	Fournitures complém.	Frais personnel	Total	Nouveau total
Aménagement terrain CTM	3 125,58 €	257,30 €	2 888,38 €	6 023,96 €	**6 281,26 €**

Le Conseil municipal valide cette modification.

QUESTION N° 5 : décisions modificatives N°s 4 et 5 au Budget général

Décision modificative N° 4

Madame le Maire expose que, suite à des problèmes d'écriture comptable et d'équilibre de section, il est nécessaire d'annuler la décision modificative N° 3 adoptée par délibération 2020.069 du 9 novembre 2020 et présente le projet de décision modificative n° 4 annulant la DM N° 3.

Fonctionnement	
DÉPENSES	
023-020 Virement à la section d'investissement	9 171,40 €
RECETTES	
Article 722 (042) Immobilisations corporelles	9 171,40 €
Investissement	
DÉPENSES	
2152-466 Voirie 2020	6 000,00 €
020 Dépenses imprévues investissement (diminution)	– 6 000,00 €
2128-473 Aménagements de terrain 2020	6 023,96 €
2181-466 Voirie 2020	2 174,40 €
2183-469 Écoles 2020	973,04 €
RECETTES	
021-020 Virement de la section de fonctionnement	9 171,40 €

Le Conseil municipal accepte la décision modificative N° 4 annulant la décision modificative N° 3 au budget communal telle que présentée.

Décision modificative N° 5

Madame le Maire présente le projet de décision modificative N° 5 au budget général.

Fonctionnement	
DÉPENSES	
022-020 Dépenses imprévues fonctionnement (diminution)	– 5 000,00 €
023-020 Virement à la section d'investissement	257,30 €
6534-020 Cotisations de sécurité sociale – part patronale	5 000,00 €
RECETTES	
Article 722 (042) Immobilisations corporelles	– 257,30 €
Investissement	
DÉPENSES	
020 Dépenses imprévues investissement	8 425,00 €
21318-465 Bâtiments 2020	5 880,00 €
2158-465 Bâtiments 2020	9 120,00 €
2315-453 Aménagement RD 153	15 000,00 €
2128-473 Aménagements de terrain 2020	257,30 €
RECETTES	
021-020 Virement de la section de fonctionnement	257,30 €
1321-020 Subvention État et établissements nationaux	34 080,00 €
1322-020 Subvention Région	4 345,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et une abstention, accepte la décision modificative N° 5 au budget communal telle que présentée.

QUESTION N° 6 : ouverture de crédits sur l'exercice 2021

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants :

Opération 453 – Aménagement RD153	60 000,00 €
Opération 465 – Bâtiments 2020	65 000,00 €
Opération 472 – Extension École Bio	90 000,00 €
Opération 474 – Voirie 2021	10 000,00 €
Opération 475 – Matériel technique 2021	5 000,00 €
Opération 476 – Matériel Mobilier Divers 2021	5 000,00 €
Opération 477 – Bâtiments 2021	5 000,00 €
Opération 478 – Écoles 2021	5 000,00 €
Opération 479 – Éclairage public 2021	5 000,00 €
TOTAL	**250 000,00 €**

Le Conseil municipal accepte la proposition d'ouverture de crédits présentée ci-dessus.

QUESTION N° 7 : mise en place PayFiP

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA. Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

La DGFiP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures de régies via le dispositif PayFiP à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures des régies et autorise Madame le Maire à signer les conventions d'adhésion et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTION N° 8 : convention pour local ADN

Madame le Maire expose que le Syndicat Mixte ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97 % des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation de locaux techniques nommés « Nœuds de Raccordement Optique (NRO) », et « Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ».

Le Maire expose au conseil la proposition de Ecoplan, maître d'œuvre du Syndicat Mixte ADN, portant convention d'occupation du domaine public avenue de Provence Nord à côté de l'ilot de propreté, parcelle répondant au mieux aux critères technico économiques requis – pour une emprise de 20 m².

Le Conseil municipal approuve l'implantation du local technique sur la parcelle concernée, approuve la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN, autorise Madame le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTION N° 9 :

Arche Agglo – ZA des Vinays : vente de terrains

Madame le Maire indique que deux entreprises de Pont-de-l'Isère (garagiste et réparateur de motos) avaient fait part de leur intérêt pour s'implanter sur du terrain disponible ZA des Vinays en bordure de la Nationale 7. Ces entreprises ont avancé sur leur projet et leur implantation sur les terrains (réseaux).

Début septembre, les services d'Arche Agglo leur ont envoyé un courrier leur proposant un prix de vente, offre à laquelle ils ont répondu favorablement.

Ces ventes n'ayant pas été inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération du mois d'octobre, elle a questionné la Direction du Développement économique, le Président et le Vice-président en charge de l'économie et elle a été surprise d'apprendre qu'il n'était plus question de vendre à ces deux entreprises car la totalité du terrain avait été proposée à l'entreprise Thiriet.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prendre position pour qu'Arche Agglo tienne ses engagements. La compétence économique revient à Arche Agglo mais la zone des Vinays se situe sur la commune. Il est primordial que la Commune soit informée, en amont, des installations à venir.

Le Conseil municipal, exige qu'Arche Agglo tienne ses engagements auprès des porteurs de projets tel que stipulé dans le courrier du mois de septembre et demande à ce que la Commune soit informée au préalable de tous les projets d'implantation.

QUESTION N° 10 : tarifs communaux 2021

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions de tarifs communaux à compter du 1er janvier 2021. Elle propose de reconduire ceux de 2020.

Le Conseil municipal accepte les tarifs proposés à compter du 1er janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que le bulletin + flyers panneau pocket + cartes de vœux seront à distribuer avant les fêtes. Présente l'esquisse retenue pour le projet de salle polyvalente suite au jury du concours de maîtrise d'œuvre qui s'est réuni le 1er décembre. Possibilité de réouverture des cours aux extrascolaires (mineurs) de judo, danse, volley, tennis et foot.

Monsieur Claude Renaud : la Commune a participé financièrement pour une publicité sur le calendrier des pompiers de Valence (caserne de Saint-Marcel). Un passage à domicile des pompiers est possible.

Madame Isabelle Chastagnier : la distribution des colis aux séniors se termine cette semaine.

Madame Isabelle Pouilly : en raison des règles sanitaires en vigueur, il n'y aura pas de spectacle offert aux enfants des écoles cette année. Un goûter leur sera toutefois distribué le vendredi 18 décembre. Le repas de Noël au restaurant scolaire aura lieu le jeudi 17 décembre.

Monsieur Marc Pizieux : l'urne mise à disposition pour les dons en faveur du Téléthon a récolté la somme de 1 340 €.

Monsieur Pascal Bigi : des composteurs individuels, d'un volume de 360 litres, pour les particuliers seront bientôt disponibles auprès du Sirctom. Une information sur une charte lui a été présentée par Arche Agglo pour un engagement en faveur du Plan Climat.

Monsieur Jean-Christophe Weibel : une mise à jour du site internet de la Commune est en cours.

Monsieur Patrick Gillis : une commission rivière a été organisée par Arche Agglo en visioconférence. Au vu du nombre de participants, il était compliqué de suivre cette réunion. Un groupe de travail sur les rivières va être créé par Arche Agglo, Monsieur Gillis a été volontaire pour intégrer ce groupe de travail.

Madame le Maire termine en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde, que les commerçants soient satisfaits de leurs ventes et que le personnel soignant voit sa charge de travail diminuer et surtout que chacun se protège. Elle fait également état d'un reportage sur la Croix-Rouge, qui parcourait la journée d'une bénévole, Dolorès Rios. Cette dernière alerte sur l'état de précarité dans lequel se trouvent de plus en plus de personnes.

Compte-rendu – Réunion du 18 janvier 2021

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE

N° 2020.028 : le procès-verbal du jury relatif à l'étude des candidatures finalistes et choix du lauréat au concours restreint de maitrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une salle polyvalente qui récapitule l'analyse des 4 dépôts dématérialisés est accepté.

N° 2020.029 : le marché N° 2020TR04720001 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 1 Gros Œuvre – VRD est attribué à l'entreprise Michel Savel 07410 Bozas pour un montant de 79 557,60 € HT.

N° 2020.030 : le marché N° 2020TR04720002 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 5 Carrelage Faïences est attribué à l'entreprise Denis Mazet 07100 Annonay pour un montant de 12 187,64 € HT.

N° 2020.031 : le marché N° 2020TR04720003 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 7 Électricité Chauffage Électrique est attribué à l'entreprise Chalaye Électricité 26000 Valence pour un montant de 14 046,86 € HT.

N° 2020.032 : le marché N° 2020TR04720004 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le lot 8 Ventilation Plomberie Sanitaires est attribué à l'entreprise Lacharnay et Fils 26100 Romans-sur-Isère pour un montant de 15 809,00 € HT.

N° 2020.033 : le marché N° 2020TR04650001 relatif à la rénovation de la salle polyvalente pour le Lot 1 Bardage polycarbonate alvéolaire est attribué à l'entreprise 3Agbat 26120 Montélier pour un montant de 52 970,25 € HT.

N° 2020.034 : le marché N° 2020TR04650002 relatif à la rénovation de la salle polyvalente pour le Lot 2 Menuiseries extérieures est attribué à l'entreprise Sodimetal 26300 Bourg-de-Péage pour un montant de 12 606,00 € HT.

QUESTION N° 1 : aliénation parcelles ZH 284 et ZH 38 à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Madame le Maire fait part au conseil d'une demande de la Compagnie Nationale du Rhône qui souhaite acquérir deux parcelles à la Commune. Les terrains à acquérir sont situés lieu-dit « Beauséjour » et portent les références cadastrales : ZH N° 38 pour une superficie de 4 320 m² et ZH 284 pour une superficie de 859 m², l'ensemble tel que défini sur le plan joint et délimité par document d'arpentage dressé par le cabinet de géomètres DMN à Bourg-lès-Valence.

Le Conseil municipal accepte la promesse de vente avec la CNR pour l'aliénation des parcelles ZH N° 38 et ZH 284 pour un montant forfaitaire de 4 200 €, dit que le notaire en charge de l'acte sera Maître Florent Picot, notaire associé à Lyon, autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

QUESTION N° 2 : actualisation du tableau des effectifs pour avancements de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque

collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 14 décembre 2020 Madame le Maire propose à l'assemblée la suppression de : 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22 h hebdomadaires ; 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 h hebdomadaires ; 1 emploi d'agent social principal de 2e classe de maîtrise à temps non complet à raison de 30 h hebdomadaires ; la création de : 1 emploi d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet à raison de 22 h hebdomadaires ; 1 emploi d'agent social principal de 1re classe à temps non complet à raison de 30 h hebdomadaires.

Le Conseil municipal décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées et la modification du tableau des emplois à compter du 1er février 2021.

QUESTION N° 3 : ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les ouvertures de crédits avant le vote du budget. Il est nécessaire de rajouter une ouverture pour l'opération.

Opération 480 – Développement numérique : 10 000,00 €.

Le Conseil municipal accepte la proposition d'ouverture de crédits supplémentaires.

QUESTION N° 4 : Compagnie Nationale du Rhône (CNR) – prolongation de la concession d'amenagement et d'exploitation du Rhône

Madame le Maire rappelle que la Compagnie Nationale du Rhône est concessionnaire pour l'exploitation et l'aménagement du Rhône. Cette concession arrive à expiration le 31 décembre 2023. Une demande de prolongation est déposée et sera validée par le Conseil d'État sur la base d'un 9e avenant au contrat de concession. Une nouvelle date d'échéance serait fixée au 31 décembre 2041. La concession serait ainsi prolongée pour une durée de 18 années.

Elle présente la note de synthèse du dossier de demande de prolongation afin que le Conseil Municipal donne son avis.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au dossier de demande de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la CNR.

QUESTION N° 5 : Arche Agglo – désignation d'un représentant a la CLECT

Madame le Maire expose que pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu la délibération N° 2020-397 du Conseil d'Agglomération de Arche Agglo du 2 septembre 2020 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affectés par commune. **Le Conseil municipal désigne Madame Marie-Claude Lambert, représentant titulaire, et Monsieur Jean-Christophe Weibel, représentant suppléant, affectés pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo.**

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : les travaux en cours ou à venir : réfection du gymnase ; extension de l'école bioclimatique ; rafraichissement de classes qui sont les plus ensoleillées ; voirie sur la rue des Moulins suite aux travaux d'enfouissement des réseaux ; aménagement de la RN 7 entrée sud pour lesquels une commission d'aménagement de voirie (CAV) aura lieu en février avec les services du département ; espace multifonctionnel à côté des salles communales. Une première rencontre avec le maître d'œuvre retenu a eu lieu, une présentation sera faite au Conseil municipal quand le projet sera un peu plus abouti. Il sera peut-être possible de conserver les salles communales avec une construction sur l'espace libre devant les salles. Une présentation aux associations aura bien entendu lieu dès que possible. Le coût du projet se monte à 2 250 000,00 € pour des frais d'architecte de 250 000 €. L'année 2021 permettra la recherche de financements et l'obtention du Permis de construire, pour un début des travaux en 2022.

Isabelle Pouilly : en ce qui concerne les écoles il n'y a plus de sport à l'intérieur, concernant le restaurant scolaire le protocole mis en place permet un non-brassage des classes et quelques aménagements seront peut-être à mettre en place. Une rencontre a eu lieu avec les délégués de classe concernant leurs propositions d'aménagement de la cour. En raison des futurs travaux d'extension, ces aménagements ne pourront peut-être pas être effectués dans l'immédiat. Une rencontre avec la MJC des Deux Rives (centre de loisirs) pour présentation du projet « espace de vie sociale » avec la CAF.

Christel Castello : constitution du dossier d'autorisation pour la course du 6 juin 2021 déposé au Comité d'athlétisme puis à la Préfecture. Une nouveauté sera la course Run & Bike à deux personnes sur 10 km. Recherche de signaleurs. Cette course est organisée dans le but de récolter des fonds pour une association caritative.

Compte-rendu – Réunion du 22 février 2021

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE

N° 2021.001 : l'avenant N° 1 au marché 2020TR04530001 relatif aux travaux d'aménagement de la RD 153 « avenue du Vercors » Lot 1 Terrassement – Voirie – Réseaux humides a pour objet : le besoin de quantités supplémentaires, le prolongement d'un trottoir, la réalisation d'un complexe drainant, la repose de glissières, la mise en place d'une solution technique de remplacement d'anciennes couvertures fonte de regard de visite sur réseau existant. Celui-ci est accepté pour un montant de 29 960,60 € HT ce qui porte le montant du marché à 420 849,35 € HT.

N° 2021.002 : Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme un complément à la subvention accordée N° 2020-PCTARCHAGN07 au titre des projets de cohérence territoriale. L'estimation prévisionnelle était de 172 236 € HT. Suite à l'analyse des offres le montant définitif de l'opération s'élève à 224 275,60 € HT.

N° 2021.003 : il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession de 30 ans, à compter du 26 janvier 2021, à titre de concession nouvelle et moyennant 220,00 €.

N° 2021.004 : Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, au titre de l'aménagement de routes départementales en traverse de zones agglomérées pour la requalification du carrefour RN 7 / RD 220. L'estimation prévisionnelle se monte à 813 215 € HT.

N° 2021.005 : le marché N° 2021TR04720001 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 2 Charpente Bois – Couverture est attribué à l'entreprise Renov'Traite 26100 Romans-sur-Isère pour un montant de 24 756,10 € HT.

N° 2021.006 : le marché N° 2021TR04720002 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 4 Menuiseries Extérieures Aluminium est attribué à l'entreprise Delorme Battandier 07100 Annonay pour un montant de 15 943,00 € HT.

N° 2021.007 : le marché N° 2021TR04720003 relatif à l'extension de l'École bioclimatique pour le Lot 6 Cloisons – Plafonds – Peintures – Portes intérieures est attribué à l'entreprise Thomasset Fils SAS 26540 Mours-Saint-Eusèbe pour 29 275,60 € HT.

QUESTION N° 1 : aliénation parcelles ZH 284 et ZH 38 à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Madame le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 18 janvier 2021, la Commune a accepté de vendre à la Compagnie Nationale du Rhône deux parcelles portant les références cadastrales ZH 38 pour 4 320 m² et ZH 284 pour 859 m² situées lieu-dit « Beauséjour ».

Après intervention sur le terrain il apparait qu'une partie de la parcelle ZH 38 (soit 1 338 m²) se situe de l'autre côté de l'emprise de la digue et n'est donc pas concernée par l'entretien de cette dernière. De ce fait la CNR souhaite acquérir uniquement une partie de la parcelle soit 2 982 m² sur les 4 320 m² de surface totale.

Le Conseil municipal accepte la promesse de vente avec la CNR pour l'aliénation des parcelles ZH N° 38 pour une superficie de 2 982 m² et ZH 284 pour une superficie de 859 m² soit une surface totale de 3 841 m² pour un montant forfaitaire de 4 200 €, dit que le notaire en charge de l'acte sera Maître Florent Picot, notaire associé à Lyon, autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

QUESTION N° 2 : transfert d'office de parcelles dans le domaine public – lancement de l'enquête publique

Madame le Maire expose au Conseil municipal que diverses parcelles ouvertes à la circulation sont susceptibles d'être transférées dans le domaine public de la commune en application de l'article L 318.3 du Code de l'urbanisme. Les parcelles concernées par ce projet sont les ZI 403 (117 m²) et ZK 197 (1 715 m²).

Une enquête publique doit être lancée préalablement au transfert d'office. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette procédure de transfert d'office telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public.

Le Conseil municipal approuve le dossier soumis à enquête publique, autorise Madame le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête, à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaire et à signer tous les documents. Les actes à venir seront établis par Madame Muriel Richard, rédactrice juridique à Glun (07500).

QUESTION N° 3 : transfert parcelles issue « allée Michelène » dans le domaine public

Madame le Maire expose que lors de l'aménagement du Lotissement « allée Michelène » un découpage parcellaire a identifié trois parcelles faisant partie de la voirie ouverte à la circulation sur la rue de la Roche et la rue des Moulins. Les parcelles concernées sont la propriété du lotisseur, le Groupe Valrim : soit un total de 74 m².

Il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur l'intégration de ces parcelles dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil municipal approuve l'intégration des parcelles ZK 839, ZK 840 et ZK 820 dans le domaine public de la Commune, autorise Madame le Maire à signer tous les documents et les actes à venir qui seront établis par Maître Alexandra Auger, notaire à Guilherand-Granges en charge d'établir l'acte.

QUESTION N° 4 : ouverture supplémentaire de crédits sur l'exercice 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les ouvertures de crédits avant le vote du budget. Il est nécessaire de rajouter une ouverture pour les opérations

Opération 443 Entrée Sud village	20 000,00 €
Opération 481 Matériel roulant	23 000,00 €
Chapître 041 (avances sur marché travaux RD 153)	5 727,86 €

Le Conseil municipal accepte la proposition d'ouverture de crédits supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : 1er mars commission des finances pour le compte administratif 2020, tous les membres du Conseil municipal sont invités en plus de la commission.

Prochain conseil municipal le 17 mars à 19 h 30. Auparavant à 18 h 30 Monsieur le Président d'Arche Agglo accompagné de vice-présidents viendra présenter le projet de territoire établi par la Communauté d'Agglomération.

Les travaux préparatoires d'extension de l'École bioclimatique ont commencé par la séparation de la zone de chantier de la cour.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin, demande aux conseillers de prévoir d'être disponibles.

Mise à jour du Plan Communal, réunion le 2 mars à 13 h, accord des membres du conseil pour la diffusion de leurs coordonnées dans l'annuaire de crise.

Arche Agglo propose l'organisation d'une journée de nettoyage de printemps le samedi 20 mars. Une réponse doit leur être donnée (à la suite de la commission environnement du 2 mars). Le matériel est fourni par Arche Agglo (gants + sacs).

Pascal Bigi : Commissions Voirie + Environnement le 2 mars à 18 h. À la suite de la participation à une commission Sirctom, voici quelques retours : le coût du traitement des Ordures ménagères s'élève à 104 € par habitant et 200 € la tonne. La volonté est d'arriver à 70 % de produits recyclés dont 40 % de compost.

Jean-Christophe Weibel : Commission environnement de l'Agglo où a été abordé le Plan alimentaire territorial au niveau, entre autres, des cantines scolaires.

Isabelle Pouilly : Conseil d'école élémentaire le 16 mars à 18 h. Conseil d'école maternelle le 26 mars à 18 h.

Isabelle Chastagnier : CCAS le 30 mars à 9 h.

Christel Castello : Commission communication le 4 mars à 18 h 30.

Laëtitia Coniglio : reçoit des demandes des commerçants : « Comment faire pour avoir une benne pour les Ordures ménagères et éviter d'encombrer les îlots de propreté ? »

Réponses : l'idée est de mutualiser le transport des cartons et déchets à la déchetterie ou louer un container privé, cela n'exonèrera pas le commerçant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La tendance de la Commune serait plutôt de supprimer le service de ramassage des cartons dans la partie sud de la Commune. Le coût engendré par la prestation des services techniques (2 personnes pendant une matinée) est supporté par l'ensemble des administrés. De plus le Sirctom facture à la Commune le dépôt des cartons.